



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mardi 25 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

*Date de convocation* : 17 juillet 2017

*Présents* : DUMOULIN Jean-Paul, VIGEANT Catherine, LARIGNON Thierry, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien, CHAUVET Bruno, LUCERI Morgane, COHU Jean-Stéphane, MERCERON Jérôme,

*Absent excusé* : VELINA Olivier (pouvoir à C.VIGEANT), DELIN Pâquerette, RANDONNET Marc,

*Absent* : MARECHAL Fabien,

*Secrétaire de séance* : RAVARD Stéphane

\*\*\*

**I – PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2017 – 2020 :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA  
VENDEE AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017-2020**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a signé un Contrat Vendée Territoires avec le Département de la Vendée pour la période 2017 -2020.

Ce nouveau dispositif permet d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé entre l'Etat, l'EPCI et ses communes membres.

Les priorités départementales ont été axées autour de trois thématiques

- Développement équilibré du territoire
- Solidarité et développement des services à la personne
- Amélioration du cadre de vie

Suite au diagnostic établi entre le Département, la Communauté de Communes et les Communes du territoire, il a été décidé de contractualiser à partir d'objectifs partagés.

Parmi les actions et projets structurants pour le territoire, la Communauté de Communes a décidé d'inscrire un programme d'amélioration des infrastructures routières, enjeu en termes d'aménagement et de cadre de vie.

Monsieur le Maire présente alors le plan de financement du programme pluriannuel des travaux de voirie communale sur OULMES :

DEPENSES € HT	RECETTES €
Travaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Chemin de l'Ormeau = 13.314 €</li><li>• Chemin de la Prairie 300 m = 9.000 €</li><li>• Rue des Maléons = 16.000 €</li><li>• Rue de la Maison Neuve = 30.000 €</li><li>• Rue du Chemin Vert = 35.000 €</li></ul> Maitrise d'œuvre : Enveloppe prévisionnelle = 5.000 €	SUBVENTION : <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrat Vendée Territoires 2017-2020 = 21.847 €</li></ul> AUTOFINANCEMENT = 86.467 €
TOTAL estimation = 108.314 €	TOTAL estimation = 108.314 €

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement de l'opération et de l'autoriser à solliciter une subvention de 21.847 € pour le programme de travaux de voirie 2017 - 2020 au titre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Valide le plan de financement du programme de travaux de voirie 2017 - 2020 tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 21.847 € auprès du Département de la Vendée, au titre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020.

## II – MODIFICATION STATUTAIRE DU C.I.A.S. VENDEE AUTISE

Monsieur le Maire rappelle que le CIAS VENDEE AUTISE est administré par un Conseil d'Administration regroupant les délégués des 8 communes membres.

Ses statuts actuels prévoient une condition de quorum à réunir en préalable à l'ouverture de toute session du Conseil d'Administration et, à défaut, l'application des dispositions du Code des Communes nécessitant une nouvelle convocation de ses membres.

Ces dispositions ne sont plus adaptées au fonctionnement effectif du Conseil d'Administration et il est proposé au Conseil une modification statutaire par l'ajout d'un article 11 libellé comme suit  
« Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président en réunion ordinaire à 18h00.  
Si toutefois, à 18h20, le quorum n'était pas atteint, il déclare l'ouverture d'une « réunion extraordinaire » »

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE la modification statutaire du CIAS VENDEE AUTISE : article 11 libellé comme suit  
« Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président en réunion ordinaire à 18h00.  
Si toutefois, à 18h20, le quorum n'était pas atteint, il déclare l'ouverture d'une « réunion extraordinaire » »

## III – QUESTIONS DIVERSES

### RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018		
	NIVEAUX	EFFECTIFS
P. MESNARD	PS1	3
	PS2	18
	MS	7
S. BOBINEAU	MS	13
	GS	16
	GS	6
G. BOUILLON	CP	14
	CE1	8
	<b>TOTAL</b>	<b>85</b>
C. FAURE	CE1	11
	CE2	9
	CM1	6
M. RAISON	CM1	12
	CM2	13
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	

Horaires inchangés

Délibération au prochain conseil pour l'organisation des agents et du temps périscolaire conservé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.  
Prochaine séance le **mardi 29 août 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,